

# Dieu et l'argent



Château d'eau RD Congo

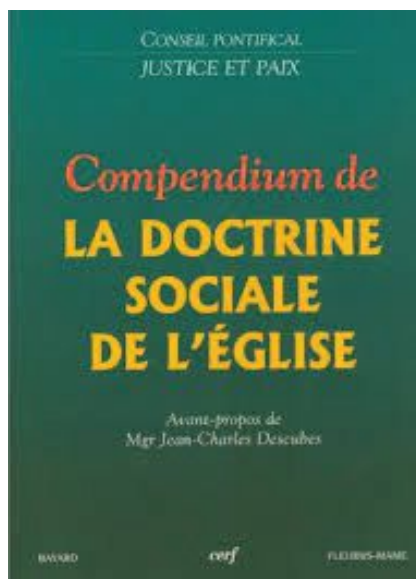
© Photo DR

*Dieu et l'argent... Vaste sujet qui interroge et qui nous renvoie à l'actualité française et internationale : l'argent idole, l'argent qui corrompt, richesses inégalement réparties jusqu'au scandale. « Vous ne pouvez pas servir Dieu et l'argent » dit Jésus (Matthieu 6, 24).*

*Mais l'argent, c'est aussi la recherche d'une économie juste et une solidarité qui ne connaît pas de frontière. Dominique Fontaine nous introduit à la doctrine sociale de l'Eglise. La doctrine sociale de l'Eglise ne commence pas avec la première encyclique Rerum novarum (Les Choses nouvelles) en 1891. Déjà, dans les premiers siècles, les Pères de l'Eglise provoquaient la réflexion des chrétiens. C'est dire que la doctrine sociale de l'Eglise tient à l'essence même du christianisme. Et ce rapport à l'argent vécu dans la foi à des conséquences concrètes. Nous sommes invités à des choix personnels et en société. Une équipe d'entrepreneurs et dirigeants chrétiens s'interrogent : comment concilier les impératifs moraux et l'activité économique ? Quelles rémunérations juste pour les chefs d'entreprise ? Nous profiterons de ce dossier pour faire le point sur l'utilisation de l'argent de notre paroisse. La rencontre avec Sébastien Muyengo, évêque d'Uvira en République Démocratique du Congo en page 2 de NDV Info pose aussi nombre de questions sur la mondialisation financière. Président de la commission de l'épiscopat en charge des questions relatives à la gestion des ressources naturelles du pays, il dénonce les multinationales qui pillent les richesses sans reverser ni impôts ni taxes.*

Père Jacques

## A propos de la doctrine sociale



Le pape François dénonce souvent l'amour de l'argent. Mais il n'est pas le premier. Les papes précédents, de Jean XXIII à Benoît XV aussi. C'est un thème de la doctrine sociale traditionnelle

de l'Eglise. Voici un extrait du Compendium de la Doctrine sociale de l'Eglise.

« Les biens, même légitimement possédés, conservent toujours une destination universelle. Toute forme d'accumulation induite est immorale, car en plein contraste avec la destination universelle assignée par le Dieu Créateur à tous les biens. Le salut chrétien est une libération intégrale de l'homme, libération par rapport au besoin, mais aussi par rapport à la possession : « Car, disait St Paul à Timothée, la racine de tous les maux, c'est l'amour de l'argent. Pour s'y être livrés, certains se sont égarés loin de la foi. » Le Pères de l'Eglise insistent sur la nécessité de la conversion et de la transformation des consciences des croyants, avant le changement des structures sociales et politiques de leur

époque. En demandant à ceux qui possèdent des biens de se considérer comme des intendants de ce que Dieu leur a confié. »

La Doctrine sociale de l'Eglise fait aussi de l'utilisation de l'argent public une question morale : « Dans le monde de la communication publique et de l'économie, l'usage sans scrupule de l'argent fait naître des interrogations toujours plus pressantes, qui renvoient à un besoin de transparence et d'honnêteté dans l'action personnelle et sociale. » ●

*Père Dominique Fontaine*

> Pour aller plus loin  
*Compendium de la doctrine sociale de l'Eglise, Cerf, 2005*

## Les stimulantes provocations des Pères de l'Eglise

Les premiers grands penseurs du christianisme nous bousculent. Ils disent bien la difficulté de vivre l'Evangile en matière sociale. Les devoirs du riche ne sont pas seulement ceux du détachement du cœur, mais ceux du partage.

Un document catéchétique du second siècle donne le ton des enseignements postérieurs de Pères : « Tu ne renverras pas l'indigent, mais tu auras tout en commun avec ton frère et tu ne diras point que c'est à toi. Car si dans l'immortel, vous êtes copartageants, combien plus dans les biens qui meurent. »

**La terre a été établie en commun pour tous, riches et pauvres**

Cette question du droit de propriété est reprise par tous les Pères. Saint Ambroise écrit : « La terre a été établie en commun pour tous, riches et pauvres ; pourquoi vous arrosez-vous à vous seuls, riches, le droit de propriété ? »

En bonne logique, il n'hésite pas à dire que lorsqu'il donne aux pauvres, le riche ne fait que restituer. « Ce n'est pas de ton bien que tu accordes à l'indigent, mais du bien que tu lui rends, car c'est un bien commun donné à l'usage de tous, que tu usurpes tout seul. »

Saint Basile reprend à Cicéron une comparaison étonnante de justesse. Le riche qui ne donne pas ce qui excède ses besoins est "comme un homme qui prenant place au théâtre, voudrait empêcher les autres d'entrer et entendrait jouir seul d'un spectacle auquel tous ont droit. Tels sont les riches : les biens communs qu'ils ont accaparés, ils s'en décrètent les maîtres, parce qu'ils en sont les premiers occupants." Les Pères sous-entendent qu'une grande fortune a souvent l'injustice pour origine : « Peut-être fais-tu l'aumône... Mais à quoi bon consoler un pauvre si tu en fais cent ? », dit Grégoire de Nysse. Mais l'indigence ne favorise pas nécessairement le bien, souligne Clé-

ment d'Alexandrie. Une richesse moyenne est favorable à la vertu et à la charité. « La nature des possessions est d'être possédées. Celle des biens est de répandre le bien et Dieu a destiné ces derniers au bien-être des hommes. Les biens sont entre nos mains comme des outils, dont on tire bon emploi si on sait les manier. » ●

*Père Jacques*

> Pour aller plus loin  
*Riches et pauvres dans l'Eglise ancienne, Collection Ichtus, éd. DDB, 1982*



Grégoire de Nysse

# Dieu et l'argent

## Les patrons chrétiens et l'argent

Par Marie-José Fournier

### Concilier les impératifs moraux et l'activité économique

Beaucoup pensent que l'on ne peut réussir dans les affaires que si on est un « loup parmi les loups » et que tous les moyens sont bons. Une équipe des EDC (Entrepreneurs et Dirigeants Chrétiens) s'interroge : comment concilier impératifs moraux et activité économique ?



Le groupe EDC de Bussy-Lagny

#### Relations avec les clients

« Dans les affaires, on cherche évidemment son intérêt propre, mais les « vraies » bonnes affaires sont celles où les deux parties trouvent un intérêt commun. Et si les bonnes affaires ponctuelles ne sont pas à négliger, il faut tenir compte de la reconnaissance d'un service de qua-

lité offert sur le long terme. Nous, entrepreneurs et dirigeants chrétiens, n'avons-nous pas le devoir, même lorsque nous sommes en relations d'affaires avec nos clients, de ne pas les regarder uniquement sous l'angle économique ? »

#### L'activité économique est-elle aussi une forme de coopération sociale ?

« La solidarité est souvent considérée comme une expression de la charité personnelle ou, au niveau de la collectivité nationale, comme le résultat d'une politique redistributive. Il existe cependant un autre aspect de la solidarité qu'il ne faut pas mépriser. Il faut avoir conscience

que pour obtenir tout bien, nous dépendons des autres. Pour beaucoup de biens, même ordinaires, il peut y avoir eu des centaines et des milliers de personnes impliquées dans toute la chaîne. On peut regretter la solidarité de proximité (la famille, le clan...) mais elle n'aurait pas permis les augmentations de productivité qu'a connues le monde moderne et qui seules ont permis de réduire le taux de pauvreté dans le monde et le décollage des pays émergents. En tant qu'entrepreneurs et dirigeants, il nous faut rappeler à temps et à contre temps que cette forme de solidarité est nécessaire au bien commun. »●

### Diriger, c'est servir

La crise financière de 2008- 2009 a remis sous le feu des projecteurs la question de la rémunération des dirigeants d'entreprises. Même si les exemples médiatisés ne concernent qu'un petit nombre de dirigeants de très grandes sociétés, cette question appelle les chefs d'entreprise à s'interroger sur leur rôle de dirigeants et exige de leur part un comportement de vérité.

*Extraits du cahier des EDC : La rémunération des dirigeants.*

« Les inégalités de rémunérations se sont fortement accélérées ces dernières années dans le monde développé. En France et en Europe les rémunérations de certains dirigeants sont multipliées par dix en dix ans ! Les inégalités se sont renforcées.

Il existe une très grande disparité des entreprises et des rémunérations, et même s'il est injuste que le comportement de certains suscite une défiance généralisée vis-à-vis de tous les dirigeants, ces derniers doivent tous s'interroger sur le partage des richesses et l'échelle des rémunérations au sein de leur entreprise.

#### Servir, c'est être au service de la communauté humaine qu'est l'entreprise

La rémunération d'un dirigeant valo-

rise la mission qu'il assure pour diriger l'entreprise. Elle est différente de celle reçue par un entrepreneur qui risque un investissement en capital pour développer son entreprise. Ce dernier en retire à terme des dividendes et/ou des plus-values si le projet réussit, se mettant lui-même en risque financier, notamment dans le cas des entreprises patrimoniales. Pour les dirigeants chrétiens, diriger, c'est servir, en rappel du thème qui réunissait les membres du mouvement des EDC à l'occasion des Assises nationales de Marseille en mars 2008. Diriger, c'est s'interroger sur la finalité de son action pour permettre à l'entreprise d'atteindre ses objectifs, dans le cadre d'un projet pour l'entreprise, connu et partagé. Servir, c'est être au service de la communauté humaine qu'est l'entreprise, c'est-à-

dire agir pour le bien de toutes les parties prenantes et, en particulier, des salariés.

La question de la politique de rémunération devient alors une question fondatrice : « être au service de », au sens du serviteur défini par le Christ lui-même dans l'Évangile. Parmi les sources chrétiennes auxquelles on peut se référer, la plus récente, l'encyclique de Benoît XVI, Caritas in veritate, loin de jeter le discrédit sur les marchés en cette période de crise majeure, en rappelle les objectifs et les conditions économiques pour servir le bien commun. Elle affirme que le principe de gratuité et la logique du don, comme expression de la fraternité, peuvent et doivent trouver leur place à l'intérieur de l'activité économique normale. »●

# Dieu et l'argent

## Parlons finances : le point de l'année 2016

Les ressources de l'Eglise sont au service de l'Évangile et de la charité. Elles sont gérées à 3 niveaux : le diocèse (Association Diocésaine de Meaux), le Pôle Missionnaire Bussy-Lagny et notre Secteur Pastoral du Val de Bussy. Cela assure l'homogénéité, la cohérence et le bon emploi à savoir la rémunération des prêtres et des laïcs au service de l'Eglise, les dépenses courantes et les investissements matériels et immobiliers.

### 1. Les prêtres et les laïcs permanents sont rémunérés grâce au Denier de l'Eglise,

En 2016, 217 familles de notre Secteur ont donné au total 62 k€ au Denier de l'Eglise collecté par le diocèse. Qu'elles soient ici remerciées car seule leur générosité et leur fidélité dans la participation au Denier de l'Eglise permettent de rémunérer les prêtres et les laïcs au service de l'Eglise. Elles étaient 258 en 2013. N'hésitons pas à appeler de nouveaux donateurs !

### 2. Les dépenses courantes sont couvertes par les quêtes, les offrandes et les dons

Ce que vous avez donné en 2016 :

- Les quêtes et les dons : 71 000 k€ ;
- Les offrandes (baptêmes, mariages, funérailles et intentions de messe) : 5 600 k€,
- La participation des familles

aux frais de la catéchèse : 16 400 k€. A noter que le fonctionnement de l'aumônerie est assuré par l'Association des Parents des jeunes inscrits à l'aumônerie.

- Les ventes (cierges, livres, etc.) et produits annexes 38 100 k€.

Ce que nous avons dépensé en 2016 :

- L'entretien et les fournitures (eau, électricité, fournitures de bureau, etc.) : 55 300 k€
- Les frais de catéchèse : 15 500 k€
- Les contributions au diocèse et au Pôle Missionnaire : 35 000 k€

Comparés aux recettes et dépenses de 2013 (Cf. Notre-Dame du Val Info de mars 2014) le produit des quêtes a augmenté alors que les dépenses restent maîtrisées. Merci à tous !

### 3. Les travaux

Nous avons achevé les travaux d'isolation du Centre pastoral (bu-

reaux, salles de réunion, oratoire, appartements), d'étanchéité du clocher et d'équipement en vidéo projection de l'église Notre-Dame du Val.

Notre priorité est maintenant d'agrandir le Centre pastoral en 2018 : le permis de construire est en cours d'examen et une maquette est visible dans l'église Notre-Dame du Val. La souscription ouverte fin 2015 a permis de réunir près de 53 000 €. Nous devons atteindre 200 000 € pour pouvoir engager la réalisation en 2018.

Merci de votre générosité ! ●

*Le Conseil économique :*

*Père Dominique Fontaine,*

*Père Bruno Sautereau,*

*Dominique Bijard, Jean-Marie Fournier,*

*Chintha Ly, Pierre-Olivier Moreaux*



Maquette du futur Centre Pastoral de Notre Dame du Val

© photo Jean-Marie Fournier